

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

AMUNDI SENTIERO SOSTENIBILE

Code ISIN : (C) FR0013201555

OPCVM de droit français géré par Amundi Asset Management, société d'Amundi

Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF ("Autorité des Marchés Financiers") : Non applicable

En souscrivant à AMUNDI SENTIERO SOSTENIBILE, vous investissez dans un portefeuille diversifié.

L'objectif du fonds vise à participer à la hausse potentielle du marché des actions sur la période de placement recommandée de 5 ans par le biais d'un portefeuille diversifié composé

- D'actions et instruments liés internationaux dont la proportion augmentera progressivement (période d'accumulation) les 4 premières années,
 - De titres de créance et instruments liés émis par des émetteurs privés et publics internationaux, notés principalement Investment Grade, y compris des obligations convertibles et warrants,
 - D'instruments du marché monétaire, dépôts bancaires et espèces,
- tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Au cours de la période d'accumulation de 4 ans, le fonds s'exposera graduellement aux actions en augmentant la part de celles-ci de 10% à 50% de l'actif net.

Ce processus d'accumulation d'actions est effectué sur une période de 4 années successives jusqu'à ce que l'exposition cible de 50 % en actions soit atteinte. Pendant cette période, la part des actions dans le portefeuille augmente progressivement de 5 à 15% tous les ans et est ajustée par le gérant en fonction des conditions de marché de façon à atteindre :

- Entre 15 et 25% de l'actif net à la fin de la première année (janvier 2023),
- Entre 25 et 35% de l'actif net à la fin de la deuxième année (janvier 2024),
- Entre 35 et 45% de l'actif net à la fin de la troisième année (janvier 2025),
- Entre 45 et 55% de l'actif net à la fin de la quatrième année (janvier 2026).

Au-delà de cette période, le fonds sera géré activement avec une allocation actions de 40% minimum à 60% maximum de l'actif net.

Le fonds suit par ailleurs l'approche en amélioration de note avec l'objectif d'amélioration de la note moyenne ESG du portefeuille, laquelle vise à être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées.

Au moins 90 % des titres en portefeuille font l'objet d'une notation ESG.

La part obligataire du fonds pourra être investie jusqu'à 50% de son actif net dans des obligations publiques et fera partie de l'univers d'investissement noté.

Pour la partie actions, le fonds a vocation à sélectionner les émetteurs :

- ayant les meilleures pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) (les émetteurs dits « ESG winner ») ;
 - qui sont dans une démarche d'amélioration de leurs pratiques environnementales, sociétales et en terme de gouvernance (les émetteurs dits « ESG improvers ») ;
- pour déterminer ces émetteurs, la société de gestion étudie leur trajectoire en matière ESG à partir d'un historique de 6 à 12 mois, en analysant l'évolution de la notation globale ESG de l'émetteur, l'évolution des notes de chaque pilier (E, S et G) et l'évolution de la note de critères matériels spécifiques à chaque secteur ;
- dits « ESG futur improvers » qui sont des émetteurs dont la note ESG n'évolue pas mais avec lesquels la société de gestion dialogue afin de les accompagner dans l'amélioration de leurs pratiques environnementales, sociétales et en terme de gouvernance.

Le fonds cherche à saisir les opportunités d'investissement en se concentrant sur les actions des sociétés qui intègrent les meilleures pratiques au regard des critères extra-financiers : Environnementaux, sociaux et de Gouvernance suivant l'approche ESG décrite plus en détail dans la section « stratégies d'investissement » du prospectus. Bien que le gérant cherche à investir des titres notés ESG, tous ne pourront pas être notés mais, en tout état de cause, ces titres non notés ne pourront pas représenter plus de 10% de l'actif net du fonds.

Dans un but de diversification, le fonds peut également investir dans des titres des marchés émergents jusqu'à 10% de l'actif net, et jusqu'à 20% de son actif net en actions de petites et moyennes capitalisations de sociétés du monde entier en direct ou par le biais d'OPC. Le fonds peut également s'exposer au secteur des matières premières jusqu'à 20% de son actif net et investir jusqu'à 10% de l'actif net dans des obligations convertibles contingentes. Le fonds peut également investir jusqu'à 100% de son actif en parts ou actions d'OPC ou fonds d'investissement.

L'OPC est géré activement et de manière discrétionnaire. Il n'est pas géré en référence à un indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le résultat net et les plus-values nettes réalisées du fonds sont systématiquement réinvestis.

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Profil de risque et de rendement

à risque plus faible,

à risque plus élevé,



Le niveau de risque de ce FCP reflète principalement le risque des marchés boursiers et des marchés à revenu fixe sur lesquels il est investi. Le mode de gestion est équilibré.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de liquidité : dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification temporaire des mouvements de titres dans votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du portefeuille.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant

Ces taux correspondent au pourcentage maximal pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne vous soit remboursé (sortie).

Frais prélevés par le FCP sur une année

Frais courants	1,30 % de l'actif net moyen*
----------------	------------------------------

Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances

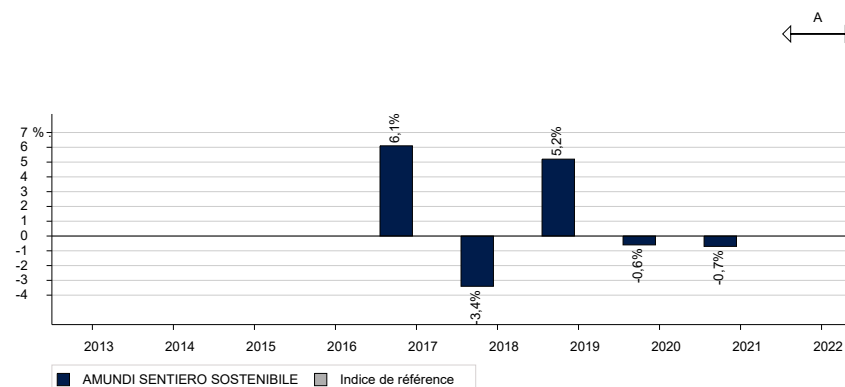
Commission de performance	Néant
---------------------------	-------

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique « frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

Les **frais d'entrée et de sortie** affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs - vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

*Le pourcentage des frais courants présenté ci-contre est une estimation. Pour chaque exercice, le rapport annuel de l'OPCVM donnera le montant exact des frais encourus.

Performances passées



A : A compter du 20 janvier 2022 changement de stratégie d'investissement.

Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

Les performances présentées antérieures au 20 janvier 2021 ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité. Les performances annualisées présentées dans ce diagramme sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le fonds.

Le fonds a été créé le 19 octobre 2016.

La devise de référence est l'euro (EUR).

Informations pratiques

Nom du dépositaire : CACEIS Bank.

Informations supplémentaires relatives à l'OPCVM :

Le dernier prospectus et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion.

Les détails actualisés de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur son site internet ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci.

Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du Comité de rémunération.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion, sur son site internet www.amundi.com, sur les sites internet des établissements commercialisateurs, et publiée dans plusieurs quotidiens nationaux et régionaux ainsi que dans des périodiques.

Fiscalité :

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

Responsabilité :

La responsabilité de Amundi Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

L'OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de "U.S. Person" est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

La société de gestion Amundi Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1er janvier 2023.